

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 69 (1918)
Heft: 5-6

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecole forestière de Zurich. En suite des examens réglementaires subis à la fin de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de technicien forestier :

MM. Benziger Karl, d'Einsiedeln (Schwyz),
Brosi Peter, de Klosters (Grisons),
Colombi Fernando, de Bellinzone (Tessin),
Despond Pierre, de Domdidier (Fribourg),
Dürr Alfred, de Berthoud (Berne),
Flury Hans, de Saas (Grisons),
Francey Jean, de Châtelard (Vaud),
Hofstetter, Daniel, de Gais (Appenzell),
Jeker Max, de Büsserach (Soleure),
Inhelder Paul, de Sennwald (St-Gall),
Loosli Robert, de Sumiswald (Berne),
Maillat Paul, de Courtedoux (Berne),
Melcher Nikolin, de Schleins (Grisons),
Müller Ernest, de Zurich,
Ruefli Otto, de Granges (Soleure).

Le diplôme a pu être décerné à tous les candidats qui ont subi les épreuves.

CANTONS.

St-Gall. Le canton de St-Gall a nommé adjoint de l'inspecteur forestier cantonal M. *Hans Steiger*, ci-devant administrateur des forêts de la commune de Klosters. Le nouvel adjoint aura son domicile à Ragaz.

Valais. Les gardes de triage du canton du Valais réunis en assemblée générale, le 4 mars 1918, à Martigny-Ville, ont décidé à l'unanimité la fondation de l'„Union des forestiers valaisans“.

Cette association a pour buts :

- 1° la vulgarisation des connaissances se rapportant à l'économie forestière ;
- 2° le développement entre forestiers des sentiments de solidarité et d'affection réciproque ;
- 3° l'amélioration de la situation du personnel forestier.

Les gardes de triage espèrent que leur société sera la bienvenue de tous ceux qui s'intéressent à la forêt et à la prospérité du pays.

Ont été nommés membres du comité provisoire chargé de l'organisation de la société :

Besse Angelin, à Bagnes ;
Canuzzo Joseph, à Chamoson ;
Rouvinet Lucien, à Grimentz ;
Vonnay Jean-Marie, à Vionnaz ;
Pierrot Hermann, à Martigny.

— Le poste d'adjoint à l'Inspectorat cantonal des forêts, vacant depuis le départ de M. de Tribolet, dans le courant de 1917, a été repourvu depuis le 1^{er} mars 1918. Le Conseil d'Etat l'a confié à M. *Jean de Kalbermatten*, de Sion.

DIVERS.

Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs.

Nous recevons fréquemment des circulaires et appels, de nature diverse, que l'on nous prie de reproduire au „Journal forestier“. Nous nous y sommes jusqu'ici systématiquement refusé; la place nous fait déjà défaut pour tant de publications forestières et, d'autre part, l'organe de la Société des forestiers suisses est là pour la propagande forestière uniquement.

Cependant, toute règle a ses exceptions. Le Comité pour l'„Assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs“ nous adresse, avec prière de le reproduire, un appel bien éloquent, et nous n'avons pu résister à l'envie d'y donner suite. Il est trop long pour que nous puissions le reproduire. Il suffira de dire qu'il s'agit de trouver un remède à une des conséquences les plus affligeantes que nous vaut la guerre: de procurer aux enfants suisses nécessiteux et maladifs — il n'y en a pas moins de 15.000 à 20.000 — qu'anémie une alimentation insuffisante et que guettent les maladies scrophuleuses et tuberculeuses, de leur procurer pendant un certain temps une nourriture plus abondante et plus substantielle. Il y va de l'avenir de la race.

Le Comité qui a pris en main cette œuvre patriotique pense qu'un séjour à la campagne, pendant la belle saison, chez nos agriculteurs, serait un remède souverain pour ces pauvres citadins. Ils pourraient s'y rendre utiles. Et les relations ainsi nouées entre la campagne et la ville produiront certainement des effets aussi heureux que désirables.

Cette œuvre, dit l'appel, doit donc être une œuvre spontanée d'amour pour le prochain et de solidarité suisse.

Le „Journal forestier suisse“ aurait-il pu, pour de pédantes raisons, refuser d'y collaborer?

Cet appel est signé de 14 noms parmi lesquels ceux de M^{me} Cornaz-Wyler, à Lausanne, Léon Genoud, à Fribourg, G. Mariani, à Locarno, M^{ll} B. Trüssel, à Berne, etc.

Prière à ceux qui voudront collaborer à cette œuvre patriotique de s'adresser au président du Comité, M. le Dr Hans Bächtold, Nonnenweg 18, à Bâle, à qui des dons en argent peuvent aussi être adressés.

La rédaction.
